**Lettre aux adhérents de l’ASCAVS**

Chers adhérents,

Si toutefois vous n’étiez pas au courant, un nouveau projet a été déposé en mairie concernant le site du vieux verger (rue des Bas-Sablons). Ce projet est le fait d’un lotisseur de Bois le Roi, qui se propose d’aménager, de viabiliser le terrain avant de le vendre par lot. Il s’agit de 15 lots, sur des parcelles de 400 m2.

Vous comprenez bien qu’un tel projet, en plus des nuisances liées à la phase de travaux, d’aménagement et de construction, aura non seulement un impact important sur **le nombre de** **véhicules** empruntant les rues adjacentes (entre 30 et 40 voitures supplémentaires en plus des projets de construction indépendants actuellement en cours) mais également sur l’attractivité du voisinage et **la valeur de nos biens** en cas de revente.

En parallèle à ce projet déjà bien avancé, nous avons également appris que lors d’une réunion du Conseil municipal, a été abordée l’idée d’un **axe de dégagement** « rue du Puits Bardin – Chemin des Rousseaux », qui permettrait de rejoindre soit la route de Courbuisson (puis la D 116 vers Fontaine le Port) soit la route de Bois le Roi (D 137) par le chemin des Ranges. Il est clair que le lotissement sera l’occasion et le prétexte de la réalisation de ce projet qui ferait de ces rues (avec le chemin des Feuillardes) une « rocade » pour contourner le centre de Samois.

Bien entendu, **l’Association est mobilisée** et va tout faire pour empêcher la réalisation d’un tel projet d’aménagement. Le degré d’avancement du projet et l’attitude de la mairie ont contraint l’Association à faire appel à un cabinet d’avocat spécialisé en urbanisme pour prendre en charge le dossier. La première démarche de l’avocat sera d’adresser un courrier au Maire de la commune, afin d’alerter sur la méconnaissance, par le projet, du Plan local d’urbanisme applicable sur son territoire. Des démarches complémentaires seront entreprises si nécessaire en fonction de la réaction de la mairie et des démarches de l’aménageur. **Vous comprendrez bien que ces démarches ont un coût pour l’association que les seules cotisations perçues à ce jour ne peuvent couvrir.**

Nous profitons donc de l’occasion pour vous solliciter pour le renouvellement de votre adhésion, du même montant que l’année dernière, **soit 10€** et pour un premier appel de fond de **50 €** qui permettra de couvrir les premiers frais.

 Il est évident que plus nous serons nombreux, plus l’impact de l’action engagée sera important et **plus** **faible la participation financière de chacun**. Nous vous invitons donc à solliciter votre entourage et votre voisinage direct pour trouver de nouveaux adhérents et les convaincre que tous ces projets sont aberrants et **nuiront fortement à notre bien-être**. L’Association n’est pas opposée à de nouvelles constructions, à condition que cela se fasse dans la concertation et en harmonie avec les constructions environnantes, tout en respectant le **cadre de vie** pour lequel nous sommes venus vivre ici…

**L’Association a plus que jamais besoin de votre soutien** pour faire échouer le projet de la Marie, donc si vous souhaitez continuer à être à nos côtés, merci de nous faire parvenir deux chèques de 10€ et 50€ (à l’ordre de l’ASCAVS). Notez bien sur l’enveloppe votre nom et votre adresse (**votre adresse email** le cas échéant) et déposez-la dans les boîtes aux lettres de M. Anton (24 b rue du Puits Bardin) ou de M. Catherine (49 rue des Feuillardes).

**Nous comptons sur vous !!!**

Le Bureau de l’Association